

S O M M A I R E

7	CHAPITRE 1 : Domaine d'application du guide
7	1. Domaine d'application du guide
11	CHAPITRE 2 : Typologies de construction et performances
11	1. Construction à ossature bois
12	2. Performances
19	CHAPITRE 3 : Matériaux
19	1. Bois de structure
30	2. Panneaux à base de bois
42	3. Pare-pluie
44	4. Matériaux en plaques
46	5. Matériaux isolants
48	6. Pare-vapeur
49	7. Barrière contre les remontées capillaires
50	8. Matériaux de fixation ou d'assemblage
53	9. Matériaux pour étanchéité
55	CHAPITRE 4 : Durabilité
55	1. Durabilité des bois ou matériaux à base de bois
57	2. Risque biologique
61	3. Entretien des constructions à ossature en bois
63	CHAPITRE 5 : Ouvrage de fondation et soubassement
63	1. Règles générales
63	2. Référentiels pour les fondations et ouvrages de soubassement
64	3. Dispositions particulières
67	CHAPITRE 6 : Ouvrages d'ossature (parois verticales, planchers, escaliers et parois inclinées ou éléments de charpente supportant l'étanchéité)
67	1. Règles générales
71	2. Parois verticales (murs)
78	3. Planchers
85	4. Éléments de charpente de toiture
92	5. Réalisation des escaliers
95	CHAPITRE 7 : Ouvrages de couverture ou d'étanchéité
95	1. Généralités
96	2. Étanchéité à l'air et à l'eau

97	CHAPITRE 8 : Ouvrages de menuiserie
97	1. Choix des menuiseries
98	2. Mise en œuvre des menuiseries
102	3. Fermetures (stores)
103	CHAPITRE 9 : Ouvrages d'isolation
103	1. Règles générales
103	2. Mise en œuvre de l'isolant dans les parois verticales
106	3. Mise en œuvre de l'isolant dans les parois horizontales
108	4. Mise en œuvre du film pare-vapeur
111	CHAPITRE 10 : Ouvrages de revêtement intérieur mur et plafond
111	1. Règles générales
113	2. Spécifications pour la mise en œuvre des plaques de plâtre
114	3. Spécifications pour la mise en œuvre de complexes de doublage
115	4. Spécifications pour la mise en œuvre d'autres types de revêtements intérieurs en bois et panneaux
116	5. Spécifications pour la mise en œuvre de plafonds suspendus
117	CHAPITRE 11 : Ouvrages de revêtement extérieur
118	1. Règles générales
120	2. Mise en œuvre d'un pare-pluie
129	CHAPITRE 12 : Ouvrage de revêtement de sol
131	CHAPITRE 13 : Liste des points de contrôle
131	1. Vérifications à effectuer avant les travaux de charpente
131	2. Vérifications à effectuer avant les travaux de couverture et d'étanchéité
132	3. Vérifications à effectuer avant les travaux de menuiserie
132	4. Vérifications à effectuer avant les travaux d'isolation
132	5. Vérifications à effectuer avant les travaux de revêtements intérieurs
133	6. Vérifications à effectuer avant les travaux de revêtements extérieurs
133	7. Vérifications à effectuer avant les travaux de revêtements de sol
135	Glossaire
139	Réglementation, normes et autres documents de référence
139	1. Textes législatifs et réglementaires
141	2. Normes DTU
147	3. Eurocodes
148	4. Autres normes
148	5. Guides ETAG
148	6. Autres documents de référence
149	Index

3.2 Ossature bois sur vide sanitaire

NF DTU 51.3

Dans le cas d'un plancher en bois sur vide sanitaire, une ventilation par des orifices régulièrement répartis le long des façades opposées est nécessaire. Ces orifices doivent être situés à au moins 40 cm des murs pignons et espacés de 5 m maximum sur un même côté. La hauteur entre le nu inférieur des solives et le sol du vide sanitaire doit être au minimum de 30 cm comme défini par la norme NF DTU 51.3. La surface totale minimale des orifices de ventilation est définie dans le tableau 1.

Tableau 1 : Ventilation des vides sanitaires sous plancher bois

Type de vide sanitaire	Surface de ventilation par rapport à la surface du sol du vide sanitaire	Classe d'emploi	Classe de service
Vide sanitaire bien ventilé	1/150	2	2
Vide sanitaire moyennement ventilé	1/250	2 ou 3	2
Vide sanitaire avec risque de stagnation d'eau ou faiblement ventilé	1/150	3	3

D'autres dispositifs peuvent être prévus si cette répartition ne peut pas être respectée, comme des cheminées d'aération, par exemple.

ATTENTION

Des grilles anti-intrusion doivent être mises en place pour empêcher l'intrusion d'animaux par les orifices de ventilation.

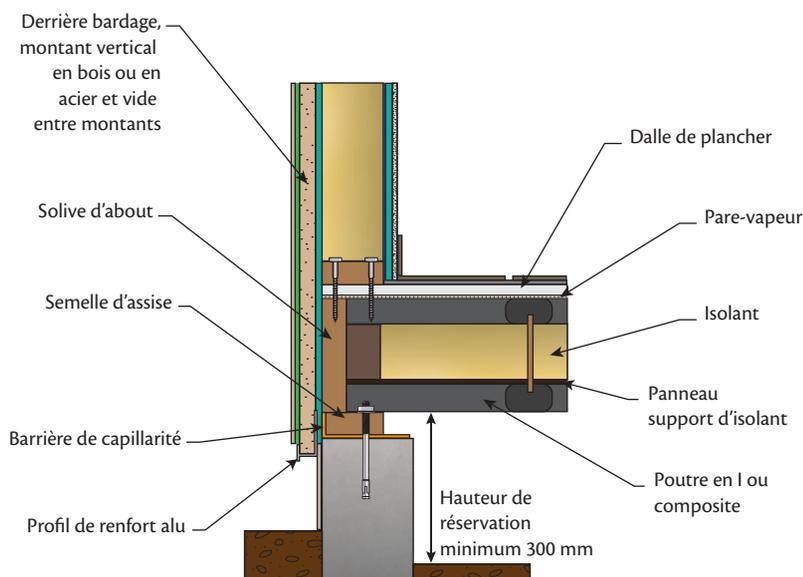


Figure 2 : Exemple de pied de façade avec plancher bois sur muret de soubassement

Tableau 4 : Choix du type de fixation en fonction du type de bâtiment et de la pente du terrain

		Type de bâtiment					
		R + comble (Pente toiture inférieure à 50 %)		R + comble Pente toiture entre 50 % et 100 %		R+1 + comble non aménageable (pente toiture inférieure à 50 %)	
Type de fixations		Diamètre mm	Entraxe mm	Diamètre mm	Entraxe mm	Diamètre mm	Entraxe mm
Terrain plat (pente inférieure à 5 %)	Pointes non lisses	1,9	150	2,5	150	2,5	100
				2,1	100		
	Agrafes	1,9	150	1,9	150	1,9	100
Terrain dont la pente est supérieure à 5 %	Pointes non lisses	1,9	150	2,5	120	2,5	75
				1,9	120		
	Agrafes	1,9	150	2,1	100	1,9	100

Entre les panneaux, un jeu fonctionnel de 4 mm doit être maintenu.

Si des panneaux sont juxtaposés sur une même ossature, l'épaisseur nominale du montant doit être au minimum de 45 mm.

Dans le cas de juxtaposition de panneaux sur une ossature jumelée, les montants doivent être assemblés mécaniquement afin d'assurer le transfert des efforts.

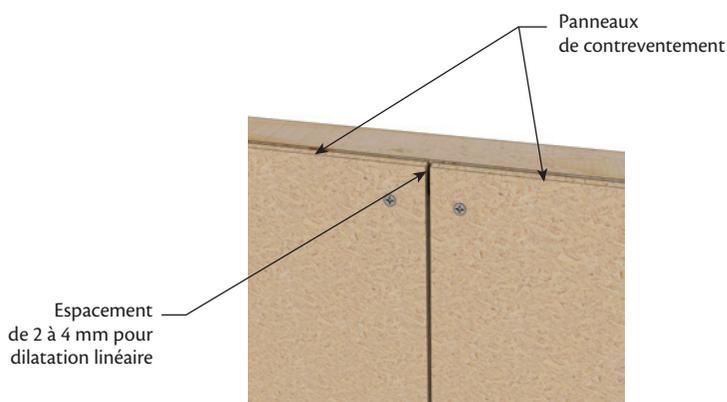


Figure 7 : Juxtaposition de panneaux de contreventement

OBSERVATION

Les pointes utilisées pour fixer le voile travaillant doivent être annelées ou torsadées (non lisses).

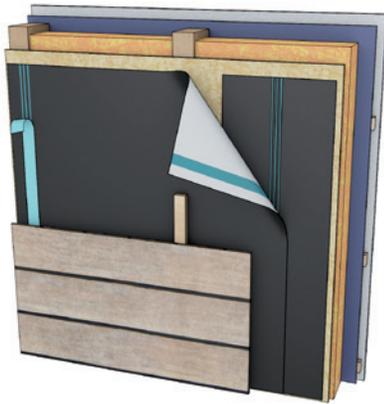


Figure 3 : Recouvrement vertical du pare-pluie



Figure 4 : Recouvrement horizontal du pare-pluie

La fixation provisoire du pare-pluie (phase chantier) est réalisée à l'aide de pointes ou d'agrafes sur l'ossature bois.

La fixation définitive du pare-pluie est réalisée par les tasseaux, support des panneaux de bardage, fixés dans l'ossature.

OBSERVATION

Lorsque les éléments de façade sont préfabriqués, la jonction du film pare-pluie est généralement réalisée par un retour du film sur la tranche de la façade et avec un dispositif de calfeutrement de type mousse imprégnée ou précomprimée, entre les deux éléments de façade.

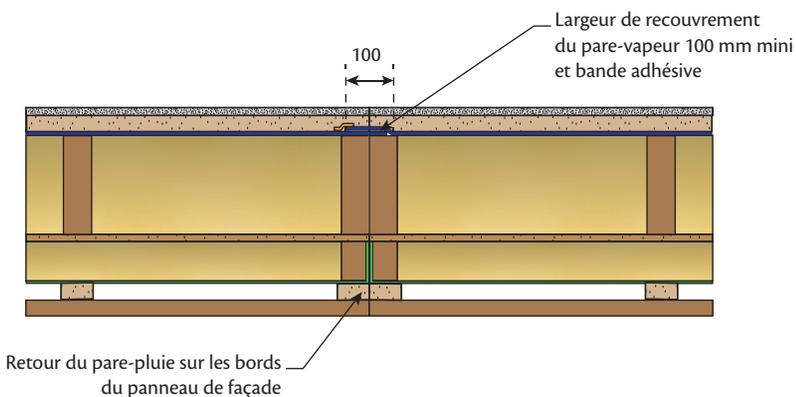


Figure 5 : Mise en œuvre d'un pare-pluie dans le cas de panneaux préfabriqués - coupe horizontale

Liste des points de contrôle

1. Vérifications à effectuer avant les travaux de charpente

- Vérifier que les surplus de terre ont été évacués ou stockés dans le but d'être utilisés en tant que remblai.
- Vérifier que les fouilles et les tranchées sont remblayées et compactées.
- Vérifier que les travaux de soubassement sont terminés.
- Vérifier que le chantier a été libéré et nettoyé.
- Vérifier que les travaux de VRD sont suffisamment avancés pour limiter les désagréments sur le chantier.
- Vérifier que les sections de ventilation des vides-sanitaires respectent les prescriptions minimales.
- Vérifier que les passages des canalisations d'évacuation ainsi que les fourreaux sont présents dans la dalle.
- Vérifier que la réalisation des enduits hydrofuges sur les ouvrages de soubassement est finalisée.
- Vérifier que le compactage des remblais contre les maçonneries est fait.
- Vérifier que la réalisation des ouvrages en maçonnerie et des refends porteurs est finalisée (si prévus au marché).
- Vérifier que les assises de chaussée sont réalisées.
- Vérifier que les aires d'accès ainsi que les aires de stockage sont libérées.

2. Vérifications à effectuer avant les travaux de couverture et d'étanchéité

- Vérifier que la charpente est posée avec la pente prévue.
- Vérifier que l'écartement entre les pannes ou les chevrons respectent les spécifications spécifiques au support de couverture ou aux éléments porteurs de l'étanchéité.
- Vérifier que les éléments de charpente (chevron, pannes) ont la bonne longueur pour permettre de mettre en œuvre le support de la couverture ou de l'étanchéité et de réaliser les saillies de la couverture.
- Vérifier que la réalisation des acrotères, s'ils existent, est faite afin que les relevés d'étanchéité puissent être mis en œuvre correctement.